

La **Fédération québécoise des sports cyclistes** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES

CATÉGORIES	ÂGE		SEXE	ÉPREUVE
	2015	2016		
Pee wee (U13)	2003-2004	2004-2005	M / F	Cross-country olympique (XCO)
			M / F	Relais par équipe (XCR)
			M / F	Cross-country sprint (XCS)
			M / F	Cross-country contre-la-montre (XCT)
Minime (U15)	2001-2002	2002-2003	M / F	Cross-country olympique (XCO)
			M / F	Relais par équipe (XCR)
			M / F	Cross-country sprint (XCS)
			M / F	Cross-country contre-la-montre (XCT)
Cadet (U17)	1999-2000	2000-2001	M / F	Cross-country olympique (XCO)
			M / F	Relais par équipe (XCR)
			M / F	Cross-country sprint (XCS)
			M / F	Cross-country contre-la-montre (XCT)

B) AFFILIATION

Tous les participants doivent être licenciés à la Fédération québécoise des sports cyclistes du Québec.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2016

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGES	SEXES	ÉPREUVES
Minime (U15)	01/01/2002 au 31/12/2003	M / F M / F M / F	Cross-country olympique (XCO) Cross-country sprint (XCS) Cross-country contre-la-montre (XCT)
Cadet (U17)	01/01/2000 au 31/12/2001	M / F M / F M / F	Cross-country olympique (XCO) Cross-country sprint (XCS) Cross-country contre-la-montre (XCT)
Minime et cadet	01/01/2000 au 31/12/2003	M / F	Relais par équipe (XCR)

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Minimum d'athlètes : 1 athlète

Maximum d'athlètes : 10 athlètes

* 5 Cadet (3 garçons + 2 filles)

* 5 Minime (3 garçons + 2 filles)

Entraîneurs : 1 minimum, 3 maximum

Accompagnateurs et/ou gérant : 1 si 2 entraîneurs

2 si 1 entraîneur (dont un conducteur)

Une femme doit faire partie du personnel d'encadrement s'il y a 3 adultes.

Lors de la finale régionale, une délégation n'ayant pas trois garçons dans une catégorie pourra compenser avec une fille dans la même catégorie (ex. : 1 ou 2 Minime G, et 3 Minime F, advenant qu'il y ait juste 1 ou 2 garçons présent lors de la finale régionale). Tous les athlètes compteront au classement de la région.

Lorsqu'une région choisit de faire la sélection de ses athlètes sur plus d'une finale régionale, un athlète n'est pas tenu de participer à tous les événements pour se qualifier à la Finale provinciale.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Tous les entraîneurs doivent être membres en règle de la FQSC. Pour être déclaré entraîneur, celui-ci devra détenir minimalement la formation :

- Compétition-Introduction et Habilités et tactiques vélo de montagne : formé
- ou
- Niveau 1 technique dans l'ancien modèle du PNCE.

Chaque région doit être encadrée par un entraîneur. Exceptionnellement pour les régions qui ne comptent pas d'entraîneur formé en vélo de montagne, elles pourront intégrer un entraîneur répondant aux exigences des spécifications pour les entraîneurs de la route ou du BMX.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Tous les participants doivent être affiliés (détenir une licence de coureur de la FQSC)

Coût : Avant le 15 juillet de la même année – plein montant
 Après le 15 juillet de la même année * - 50% du tarif

* rabais applicable seulement dans le cadre de la Finale des Jeux du Québec

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Compétition identifiée sélection au calendrier de vélo de montagne de la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC). La sélection devra être conforme au processus de sélection des Jeux du Québec diffusée sur le site de la FQSC. (<http://www.fqsc.net/general/jeux-du-quebec>)

F) ADMISSIBILITÉ

Avoir participé à la sélection régionale. Les athlètes participant à la Finale provinciale doivent absolument détenir la licence régulière.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

La région d'appartenance correspond à l'adresse du domicile de l'athlète.

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Cross-country contre-la-montre (XCT)

Les départs s'effectuent individuellement à toutes les minutes, en débutant avec les garçons suivis des filles. Un délai de cinq minutes est prévu entre le dernier départ chez les garçons et le premier départ chez les filles afin de pouvoir insérer les athlètes pouvant se présenter en retard à leur départ.

Cross-country olympique (XCO)

Le cross-country est une épreuve individuelle d'endurance avec un départ en groupe, sur un parcours d'environ 4 km aménagé sur des chemins, sentiers et pistes de profils variés comprenant montées et descentes et différents types de surface de roulement.

Relais par équipe (XCR)

Les équipes officielles seront composées par sexe (Minime & Cadet G, Minime & Cadet F) et seront composées de deux compétiteurs de la même délégation. Chaque athlète effectuera entre deux et trois boucles du circuit (à déterminer selon un parcours optimal de 5 à 6 minutes), de façon alternée avec son coéquipier. Les participants de la catégorie Minime devront prendre le départ en premier.

Dans le cas des régions qui ne peuvent pas engager une équipe officielle (ex : aucun Cadet F), elles pourront effectuer des équipes mixtes (regroupement de régions) OPTIONNELLES et participeront comme délégation hors-concours suivant les mêmes règles.

Cross-country sprint (XCS)

Le XCSprint en vélo de montagne aussi appelé cross-country éliminatoire par l'UCI, est une épreuve inspirée de ce qui se fait en ski de fond, qui permet de rapprocher le vélo de montagne des spectateurs et de faciliter la couverture médiatique. De ce fait, l'événement XCSprint augmente l'intérêt des commanditaires pour les athlètes et les organisateurs. Le parcours peut comprendre des sections asphaltées jusqu'à concurrence de 50% de la distance totale qui doit varier entre 1 km et 1,5 km selon le niveau de difficulté.

I) SURCLASSEMENT

Aucun surclassement

J) SUBSTITUTION

Permise en autant que l'athlète ait participé à la compétition de sélection régionale

K) EXCLUSION

Aucune

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de:

Médailles d'or : 16

Médailles d'argent : 16

Médailles de bronze : 16

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

XCT-XCO-XCS

POSITION	POINTS
1	10
2	9
3	8
4	7
5	6
6	5
7	4
8	3
9	2
10 et +	1

Relais par équipe

POSITION	POINTS
1	10
2	8
3	6
4	4
5	2
6 et +	1

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Ce système sert à départager les régions de la première position à la dernière position.

Somme des points de tous les athlètes par région.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.

ANNEXE 1

TABLEAU DÉTAILLÉ DE LA REMISE DES MÉDAILLES

DISCIPLINE	CATÉGORIE	OR	ARGENT	BRONZE	
XCT	MINIME F	1	1	1	
XCT	MINIME H	1	1	1	
XCT	CADET F	1	1	1	
XCT	CADET H	1	1	1	
XCO	MINIME F	1	1	1	
XCO	MINIME H	1	1	1	
XCO	CADET F	1	1	1	
XCO	CADET H	1	1	1	
XCR	MINIME-CADET F	2	2	2	
XCR	MINIME-CADET H	2	2	2	
XCS	MINIME F	1	1	1	
XCS	MINIME H	1	1	1	
XCS	CADET F	1	1	1	
XCS	CADET H	1	1	1	
TOTAL :		16	16	16	48